## CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE ANNEXE DE MASSAIS Pas d'accès au PMR

La vaisselle (verres à pied, verres ordinaires, assiettes, tasses etc...) sera lavée, essuyée, et rangée dans les placards prévus à cet effet (voir photo ci-jointe).



\$\text{Les équipements de la cuisine (évier, gazinière, frigo) seront nettoyés.}

Les dessus de tables seront lavés et essuyés par l'organisateur, et les tables seront remises en place par l'organisateur comme ci-dessous. Les chaises nettoyées seront disposées autour des tables comme ci-dessous (voir photos).







Usuale Le surplus de chaises sera rangé dans le couloir (voir photo).

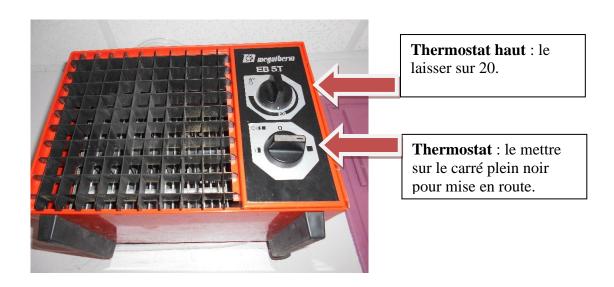


\$\text{\text{\$\subset\$}}\$ Le carrelage (cuisine, couloir) devra être balayé et serpillé. Le matériel nécessaire est mis à disposition dans le local ménage.

\$\text{Les poubelles seront vidées et déposées dans les containers à proximité de la salle.}

## **A NOTER**

## **♦ Le Chauffage : voir photo ci-dessous**



Electricité: En cas de coupure d'électricité, le disjoncteur est situé dans la salle des fêtes (scène). Accès à la salle par les escaliers de la salle annexe.

Lors du départ, s'assurer que toutes les lumières soient éteintes, Que le chauffage soit éteint et que toutes les portes soient fermées à clés.